

C.C.A.S. d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-
MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2025/06/10

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, M. Julien GENTY, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

ABSENT : M. Jean-Luc GARNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Corinne CESARIN

OBJET : Affectation du résultat 2024

Monsieur Ghislain DELVAUX rappelle que le compte de gestion 2024 du comptable public ayant été approuvé et le compte administratif 2024 ayant été adopté, il convient de procéder à l'affectation du résultat 2024, préalablement au vote du budget 2025, demeurent inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2311-5,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°2025/03/03 du 13 mars 2025 relative à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024,

Considérant l'exposé des résultats d'exécution et de clôture ainsi que des restes à réaliser (RAR)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE** un excédent en Investissement de 1 150.00 € et un excédent de Fonctionnement de 13 856.46 €
- **AFFECTE** définitivement l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - 8 456.46€ en report à la section de fonctionnement (ligne 002 – Résultat reporté ou anticipé)
 - 5 400.00 € en affectant à la section d'investissement (ligne 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 19 juin 2025

Le Président,



Ghislain DELVAUX